

**SEANCE DU LUNDI 21 MARS 2016****COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille seize, le vingt et un mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Civray-de-Touraine se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 9 mars 2016

Nombre de conseillers en exercice : 16

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Gérard BEGUIER, Serge BLAISON, Jany BOUVARD, Muriel CHARBONNIER, Pascale CHERBONNIER, Sophie DUBOIS, René GALEA, Fanny HERMANGE, Michel JEZY, Valérie JOLIVEL, Claire OLLIVIER, Brigitte PIOT, Charles POULAIN, Monica VISINONI.

Absents excusés : Madame Chantal ROBERT qui a donné pouvoir à Fanny HERMANGE, Monsieur Alain BERNARD qui a donné pouvoir à Charles POULAIN.

Madame Claire OLLIVIER est nommée secrétaire.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur le premier Adjoint, Charles POULAIN.

**1. 2016-023 Approbation du compte administratif 2015 :**

Le Conseil Municipal après avoir entendu le rapport de Jany BOUVARD, Adjoint aux finances sur le compte administratif 2015.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-14 et L.2121-21,

Considérant que Alain BERNARD, Maire est absent, Jany BOUVARD 2<sup>ème</sup> adjoint a laissé la présidence à Charles POULAIN, pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2015, lequel peut se résumer de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 049 710.05	1 208 161.38
SECTION D'INVESTISSEMENT	293 055.72	301 917.00
RESULTATS DE FONCTIONNEMENT ANTERIEURS REPORTEES	-	100 381.39
RESULTATS D'INVESTISSEMENT ANTERIEURS REPORTEES		60 729.45
TOTAL CUMULE	1 342 765.77	1 671 189.22
RESTES A REALISER	45 811.82	9 700.00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		258 832.72
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		69 590.73
RESULTAT D'INVESTISSEMENT ET RESTE A REALISER		33 478.91
RESULTAT CUMULE		292 311.63

**2. 2016.024 Approbation du compte de gestion 2015 :**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2015, les décisions modificatives de l'exercice 2015 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2015 au 31/12/2015, y compris celles relative à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

**3. 2016.025 Affectation du résultat 2015 :**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- un excédent de fonctionnement de : 258 832,72 €  
 - un déficit de fonctionnement de : 0 €

Le Conseil Municipal, par délibération prise à l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 comme suit :

<b>RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>	
a) résultat de l'exercice	158 451,33
b) résultat de l'exercice antérieur (ligne 002 CA)	100 381,39
c) résultat de clôture à affecter	258 832,72
<b>BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>	
a) résultat de l'exercice	8 861,28
b) résultat de l'exercice antérieur (ligne 001 CA) + régul antérieure	60 729,45
c) résultat comptable cumulé	69 590,73
d) dépenses d'investissement engagées non mandatées (RAR)	45 811,82
e) recettes d'investissement engagées restant à réaliser (RAR)	9 700,00
f) solde des restes à réaliser (d-e)	- 36 111,82
g) besoin réel de financement	-
<b>AFFECTATION DE RESULTAT :</b>	
Montant disponible à affecter :	258 832,72
▶ en couverture besoin réel d'investissement	-
▶ en excédent reporté à la section de fonctionnement	108 832,72
<b>TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DE RESULTAT :</b>	
<u>Section Fonctionnement :</u>	
D/002 - déficit reporté	-
R/002 - excédent reporté	108 832,72
<u>Section d'Investissement :</u>	
D/001 - déficit reporté	-
R/001 - excédent reporté	69 590,73
R/1068 - excédent de fonctionnement capitalisé	150 000,00

**4. Compte rendu de la commission des finances du 16 mars 2016 :**

Jany BOUVARD explique :

**Le Taux des taxes locales**

Pour 2016, les bases sont augmentées de la façon suivante :

- Taxe d'habitation : de 1 754 312 € à 1 780 000 € \*\*
- Taxe foncière sur le bâti : de 1 216 499 € à 1 226 000 €
- Taxe foncière sur le non bâti : de 75 348 € à 76 000 €

\*\*Suite à la modification de la loi de finances 2016 qui réinstaura le bénéfice de l'exonération de la taxe d'habitation, supprimée en 2015, les bases notifiées de cette taxe sont de ce fait surévaluées. En conséquence, nous avons appliqués par sécurité dans notre budget, une réduction de base, ce qui nous donnerait une valeur de 1 740 000 €.

- Si nous maintenons les taux de 2015, le produit attendu est de 475 987 €
- Si nous augmentons les taux des 2 taxes TH et TFB de **1%**, le produit serait de 480 404 €

La commission propose une augmentation de 1% par 5 voix pour, et 3 contre, des taux des 2 taxes, soit :

- Taxe d'habitation : de 13.94% à 14.08%
- Taxe foncière sur le bâti : de 16.24% à 16.40%
- Taxe foncière sur le non bâti : inchangé à 45.17%

Le produit attendu serait donc de 480 404€, soit 4 259 € de plus qu'en 2015, à condition que le Conseil Municipal délibère favorablement à la majorité.

**5. Vote des taux 2016 :**➤ **2016-026 Vote des taux 2016 :**

Charles POULAIN indique que la commission des finances propose une augmentation des taux d'imposition de 1 % pour la taxe d'habitation et le foncier bâti.

Compte tenu des bases d'impositions prévisionnelles pour 2016 revues à la baisse selon les explications sur compte rendu de la commission des finances du 16 mars 2016, le produit attendu se décompose de la façon suivante :

<b>Taxes locales directes</b>	<b>Taux 2015</b>	<b>Taux proposés 2016</b>	<b>Bases prévisionnelles</b>	<b>Produit attendu</b>
Taxe d'habitation	13.94 %	14.08 %	1 740 000	244 982
Taxe foncière Bâti	16.24 %	16.40 %	1 216 000	201 093
Taxe foncière non bâti	45.17 %	45.17 %	76 000	34 329

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote par 11 voix pour, 5 contre (Valérie JOLIVEL, Michel JEZY, Serge BLAISON, Brigitte PIOT, Jany BOUVARD)

Considérant la proposition de la commission des finances confirmée, le Conseil Municipal décide d'augmenter le taux de la taxe d'habitation et celui de la taxe foncière (bâti) de 1 % et de maintenir le taux de la taxe foncière (non bâti).

**6. Budget primitif 2016 :****Le Budget primitif 2016**

Suite à la réunion du débat d'orientations budgétaires du 23 février 2016, quelques nouveaux éléments sont venus modifier les premières estimations de budget.

Le Conseil Municipal examine d'abord les dépenses de fonctionnement. Un maximum de commentaires sont donnés aux élus, pour justifier les chiffres proposés. Les montants repris au budget sont sur la base du réalisé 2015, réactualisés en plus ou en moins selon les besoins, voir sur une moyenne des comptes administratifs précédents.

Cette année, il faut noter un important changement dans la gestion financière de la voirie, en effet suite à la dissolution du syndicat « SIVOM » au 31/12/15, et le transfert de l'activité de celui-ci vers la C.C.B.V.C (Communauté de Communes Bléré-Val de Cher), il a été décidé de ne plus régler les deux acomptes annuels soit une contribution de 43 456 €, faisant diminuer notre poste entretien de voirie au chapitre 011.

En ce qui concerne les frais de personnel, la charge calculée est la base des salaires versés au 29/02/16, en tenant compte des arrêts maladie, maternité, et des remplacements correspondants, ainsi qu'une provision pour l'augmentation du point d'indice et des changements de grade ou d'indice.

Il examine ensuite les recettes de fonctionnement. Les lignes budgétaires sont soit des éléments réels, soit des calculs très prudents comme la DGF, ou des prévisions minorées par rapport à 2015, sur les dotations de solidarité rurale ou de péréquation nationale.

En ce qui concerne l'attribution de compensation de la CCBVC, le détail a été transmis dans le débat d'orientations budgétaires. Par contre cette attribution, gérée par la commission des charges transférées (compétences données à la CCBVC), sera diminuée du service mutualisation voirie, évoqué ci-dessus dans les charges, pour la même somme de 43 456 €.

Une diminution a été faite sur les revenus d'immeubles, pour cause de logements vacants et travaux.

L'équilibre de la section de fonctionnement se traduit ainsi :

➤ 2016-027 Budget primitif 2016 :

Jany BOUVARD, adjoint aux finances, propose au Conseil Municipal, au vu des documents remis à chacun des élus, et suite à la réunion de la commission des finances, de voter le budget 2016 avec reprise des résultats de l'année 2015.

DEPENSES			RECETTES		
CHAP	LIBELLE	PROPOSITION	CHAP	LIBELLE	PROPOSITION
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
O11	Charges à caractère général	316 500,00 €	70	Produits des services	124 000,00 €
O12	Charges de personnel	590 000,00 €	73	Impôts et taxes	554 000,00 €
014	Atténuation des produits	- €	74	dotations et participations	371 200,00 €
65	Autres charges de gestion cour	103 000,00 €	75	autres produits de gestion	35 000,00 €
66	Charges financières	32 000,00 €	76	Produits financiers	- €
67	Charges exceptionnelles	1 500,00 €	77	Produits exceptionnels	800,00 €
O22	Dépenses imprévues	33 311,63 €	O13	Atténuation des charges	21 000,00 €
O42	amortissement	6 900,00 €	OO2	Excédent de fonctionnement	108 832,72 €
O23	Virement à la section d'investis	131 621,09 €			
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>1 214 832,72 €</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>1 214 832,72 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
16	Remboursement d'emprunts	59 000,00 €	10	Dotations et fonds divers	41 000,00 €
O20	Dépenses imprévues		1068	Dotation fond de réserve (affectation du résultat)	150 000,00 €
			13	subvention d'investissement	120 000,00 €
			16	Emprunt et caution	212 000,00 €
	Opérations d'équipement	651 000,00 €	OO1	Excédent antérieur	69 590,73 €
			O21	Virement de la section de	131 621,09 €
	Reste à réaliser dépenses d'investissement	45 811,82 €	O24	Produit de cession	15 000,00 €
			O40	Amortissement	6 900,00 €
				Reste à réaliser recettes d'investissement	9 700,00 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>755 811,82 €</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>755 811,82 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 970 644,54 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 970 644,54 €</b>

Détail des opérations d'équipement :

	RAR	BP 2016
2312 - Aménagement cimetière	0,00	20 000,00
240 - Travaux de voirie	18 025,80	160 000,00
2401 - Aménagement rue d'Amboise	11 920,57	0,00
243 - Signalisation routière	0,00	3 000,00
242 - Travaux bâtiments	8 457,95	5 000,00
245 - Travaux église	0,00	0,00
189 - Bassin d'orage Thoré	4 402,00	27 000,00
244 - Mobilier, matériel divers	3 005,50	116 000,00
246 - Accessibilité mairie-école	0,00	315 000,00
247 - Aménagement terrains divers	0,00	5 000,00
<b>TOTAL DEPENSES EQUIPEMENTS</b>	<b>45 811,82</b>	<b>651 000,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2016 tel que exposé ci-dessus.

#### L'Attribution des subventions

La commission examine les demandes de subventions, en priorité celles déjà versées les années précédentes accompagnées des résultats financiers.

La commission propose prioritairement des aides aux différentes associations sociales, qui viennent porter secours à nos administrés, dans les secteurs de la santé ou de l'alimentaire.

L'ensemble des subventions sont votées avec le budget primitif au chapitre 65.

**7. 2016-028 Choix de l'assistance à maîtrise d'ouvrage du bassin d'ORGET :**

Charles POULAIN rappelle qu'un appel d'offre restreint a été lancé début d'année pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la création d'une retenue de laminage : Bassin d'Orget.

Deux entreprises ont répondu :

Société HADES (37) pour 4 875€ HT soit 40/40  
des valeurs techniques notées à 15/50  
un calendrier prévisionnel noté à 8/10..... **soit 63/100**

Société HYDRATEC (49) pour 21 970€ HT soit 8.88/50  
des valeurs techniques notées à 50/50  
un calendrier prévisionnel noté à 9/10 ..... **soit 67.88/100**

Suite à un entretien de négociation à la vue d'une telle différence d'offre, la commission d'appel d'offres avec l'appui des services de l'ADAC, confirme la notation ci-dessus exposée.

Il demande au Conseil Municipal son avis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le choix de la société HYDRATEC pour 21 970€ HT, soit 26 364 TTC et autorise Monsieur le Maire ou Monsieur GALEA René, Adjoint à la voirie, à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

**8. 2016-029 Choix du tracteur :**

Charles POULAIN indique la nécessité de devoir changer le tracteur pour les services techniques.

Trois devis ont été réceptionnés en mairie : Class /New holland /Case.

Suite à l'étude des devis et compétence techniques des tracteurs, la commission de la voirie a opté pour le tracteur Class pour une valeur de 78 000€ HT soit 93 600€ TTC.

La reprise de notre tracteur est évaluée à 15 000€ HT non assujetti à la TVA.

Il demande au Conseil Municipal son avis,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'acquisition du tracteur Class pour 78 000€ HT soit 93 600€ TTC et la reprise de notre tracteur évaluée à 15 000€ HT non assujetti à la TVA. Le Conseil Municipal autorise Monsieur GALEA René, Adjoint à la voirie à signer tout document relatif à l'acquisition et reprise de tracteur.

**Questions diverses :**

Jany BOUVARD demande que nos prestataires habituels soient avertis de l'appel d'offre lancé pour l'accessibilité Mairie Ecole.

La séance est levée à 22h45.

Rappel des délibérations prises :

21/03/2016	23	Compte Administratif 2015
	24	Compte de gestion 2015
	25	Affectation du résultat 2015
	26	Vote des taux 2016
	27	Budget primitif 2016
	28	Bassin d'Orget : Assistance à maîtrise d'ouvrage
	29	Acquisition et reprise tracteur

